

COMITÉ DE BASSIN

Séance plénière du 4 juillet 2023

Délibération n° 2023 - 12

Nom du projet : PAPI Vienne-Clain

Porteur de projet : EPTB Vienne

Le comité de bassin Loire-Bretagne délibérant valablement;

- vu le Code de l'environnement livre II, titre I, chapitre 3 (partie législative) ;
- vu le code de l'environnement livre II, titre I, chapitre 3, section, 3, sous-section 1 (partie réglementaire) ;
- vu l'instruction du Gouvernement du 10 mai 2021 portant mise en œuvre du cahier des charges de l'appel à projets relatifs aux programmes d'actions de prévention des inondations « PAPI3 » ;
- vu le cahier des charges « PAPI 3 -2021 » applicable aux dossiers PAPI reçus pour instruction en préfecture à partir du 1^{er} janvier 2021 ;
- vu l'avis favorable de la commission Inondations - plan-Loire, réunie le 12 juin 2023.

Considérant

- le dossier de projet de PAPI des Vienne Clain reçu par La Dreal Nouvelle-Aquitaine le 14 février 2023 ;
- le rapport d'instruction de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) Nouvelle-Aquitaine du 26 mai 2023 ;

DÉCIDE :

Article 1

De donner un avis favorable au projet de PAPI Vienne-Clain sous réserve de :

- la réalisation d'un bilan à mi-parcours, notamment de l'axe 6 dont le planning de réalisation des études s'avère plus court que la durée totale de réalisation de l'ensemble du programme d'action, avec une présentation à la commission Inondations - plan Loire qui pourra émettre un avis sur la manière de poursuivre le programme (avenant ou bien la nécessité d'un nouveau PAPI si la stratégie s'avérait avoir trop évolué).

Article 2

De recommander au porteur de projet de :

- poursuivre autant que possible la réflexion sur la problématique de gestion des déchets, pour l'introduire si besoin dans des démarches ultérieures ;
- mener une analyse des besoins de l'action 2.1 sous la forme d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'alerte dans l'esprit des systèmes d'alerte locaux mentionnés dans le schéma directeur de la prévision des crues Loire-Bretagne ;
- ajouter une fiche action sur Grand Poitiers, voire deux si le Grand Châtelleraut le souhaite, permettant la réalisation rapide des travaux proposés à l'issue de la réalisation de diagnostics de vulnérabilité des entreprises de moins de 20 salariés prévus dans l'action 5.9.

Le président
du comité de bassin Loire-Bretagne

SIGNÉ

Thierry BURLOT